



Montreuil, le 2 mars 2018

Monsieur Gérald DARMANIN
Ministre de l'Action et des Comptes Publics
139 rue de Bercy
TELEDOC 146
75012 PARIS

N/Réf : BT/VO
N°71-20180302

Objet : Préavis de grève de 0h à 24h Jeudi 15 mars 2018

Monsieur le Ministre,

Les organisations syndicales CGT, CFDT, CFE-CGC, CFTC, FA-FP, FO, FSU, SUD, UFAS et UNSA, soutenues par l'AD-PA et de nombreuses associations ainsi que par les organisations syndicales de retraités, appellent à la grève toutes les professionnel-le-s des EHPAD et services d'aides, de soins et d'accompagnement à domicile ainsi que l'ensemble des salarié-e-s, agents et retraité-e-s qui souhaitent apporter leur soutien ce jeudi 15 mars 2018.

Le 30 janvier dernier, des centaines de milliers de professionnel-le-s (31% de grévistes dans le secteur), se sont mobilisé-e-s devant les établissements ou en manifestation pour dénoncer leurs conditions de travail et les conséquences dramatiques sur le bien-être, les soins et la sécurité des personnes âgées accompagnées au quotidien.

Le manque criant d'effectifs et de moyens dans les établissements accueillant des personnes âgées (EHPAD) et dans les services d'aide, de soins et d'accompagnement à domicile est reconnu par tous. La réforme de la tarification introduite par la Loi vieillissement dite « ASV », qui va se traduire par des suppressions massives de postes, est unanimement rejetée.

Malgré cela, ni le Président de la République, ni les Ministères concernés n'ont daigné répondre favorablement à la demande de l'intersyndicale d'ouvrir immédiatement des négociations dans le secteur pour obtenir de réels moyens pour les agents et les personnes âgées.

Aujourd'hui, les personnels ne demandent pas, ils exigent que l'amélioration de leurs conditions de travail passe par un accueil de qualité de leurs aînés. Ils exigent pouvoir prodiguer des soins à hauteur des besoins de chaque personne âgée aidée. Il est maintenant grand temps que l'État prenne ses responsabilités.

Il aura fallu attendre ce mardi 27 février 2018, pour que Madame la Ministre de l'action sociale et de la santé annonce la mise en place d'un cycle de rencontres avec les acteurs de l'aide afin de mieux répondre aux enjeux du vieillissement de la population.

L'intersyndicale prend acte de cette annonce.

La question de l'amélioration de l'aide aux personnes âgées en établissement et à domicile comme la mise en place d'un financement pérenne et solidaire de l'aide à l'autonomie méritent en effet une large concertation de l'ensemble des acteurs.

Pour autant l'intersyndicale rappelle que des mesures peuvent être mises en place à très court terme pour améliorer le quotidien des personnes âgées, à domicile et en établissement, tout comme les conditions de travail des professionnels :

- Augmenter le temps passé auprès des personnes âgées à domicile et appliquer le ratio d'un personnel pour une personne accompagnée en établissement (prévu par le Plan Solidarité Grand Âge de 2006)

- Revaloriser les salaires, améliorer les carrières et les conditions de travail des personnels à domicile et en établissement dans le cadre du statut et des Conventions Collectives Nationales.
- Pérenniser le financement de l'aide à domicile, abroger les dispositions législatives baissant les dotations des établissements et maintenir de tous les effectifs.

Dans le champ de la Fonction publique territoriale, notre organisation porte également les exigences suivantes :

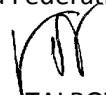
- Un service public égalitaire pour tous sur l'ensemble du territoire;
- Une prise en charge de qualité pour les résidents et personnes accompagnées ;
- Un service non lucratif, accessible financièrement à chacun d'entre nous ;
- L'amélioration des conditions de travail avec un déroulement de carrière prenant en compte les qualifications et la reconnaissance de la pénibilité ;
- Le recrutement massif et immédiat de personnels qualifiés et diplômés en nombre suffisant pour assurer la sécurité et le bien-être des résidents et personnes accompagnées ;
- Le respect des missions de chacun des professionnels et de leurs fiches de poste ;
- Une prise en charge financière des déplacements pour les aides à domicile ;
- La suppression du jour de carence ;
- Des emplois du temps non « entrecoupés » par des pauses interminables et non rémunérées ;
- Pour des grilles indiciaires permettant le doublement du traitement du début à la fin de la carrière ;
- L'arrêt du processus de réforme territoriale ;
- La mobilisation des moyens financiers nécessaires au bon fonctionnement des missions publiques des collectivités territoriales dans l'intérêt des usagers ;
- Le respect plein et entier de la démocratie sociale, du syndicalisme, de son rôle de représentation des agents et de ses moyens de fonctionnement et d'intervention (CT et CHSCT).

Dans ce cadre, soutenue par les organisations syndicales de retraité-e-s en grève le 15 mars 2018, la Fédération CGT des Services publics, dépose un préavis de grève de 0 à 24 h (incluant les nuits en amont et en aval) pour l'ensemble des agents de la Fonction publique territoriale et particulièrement celles et ceux intervenant dans le cadre des missions de la prise en charge des personnes âgées (EHPAD, foyers-logements, SSAD, SSIAD, Conseils Départementaux...) la journée du 15 mars 2018.

Ces grèves et manifestations participeront à la construction globale du rapport de force nécessaire face à la politique régressive globale du gouvernement. Les luttes et revendications convergeront alors le 22 mars 2018 lors de la journée de grève et manifestation à l'appel de l'intersyndicale fonction publique.

Nous vous adressons, Monsieur le Ministre, nos sincères salutations.

Pour la Fédération CGT des Services publics,



Baptiste TALBOT,
Secrétaire général